MUNSTER, le 15 janvier 2024

Ville de Munster
Alsace

Les dossiers **complets** sont à envoyer à l'adresse suivante : MAIRIE DE MUNSTER Police municipale Service Foires et Marchés 1 place du Marché 68140 MUNSTER	

Affaire suivie par : **POLICE MUNICIPALE**
Régisseur des marchés : **Frédéric CARENA**

Objet : **Braderie lundi de Pentecôte le 20 mai 2024**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que notre traditionnelle **BRADERIE DU LUNDI DE PENTECOTE,** aura lieu le **Lundi 20 mai 2024.**

Vous trouverez ci-après un rappel des conditions d'inscription et de participation :

- La participation aux frais d'inscription et de réservation est de 30 euros par exposant et par emplacement. **Dans tous les cas cette redevance reste acquise à la commune même si le demandeur ne donne pas suite à sa réservation ;**

- **Une inscription est faite à titre personnelle et ne peut être cessible.**

- Selon délibération du conseil municipal du 4 décembre 2023, le droit de place reste fixé à 5€/ml. Il sera encaissé le jour du marché ;

- La matérialisation des emplacements sera faite par un marquage au sol et numéroté ; **Pour des raisons d'organisation merci de bien vouloir nous indiquer votre métrage précis lors de votre demande ;**

- L'installation pourra se faire à compter de 6H00. Les emplacements non occupés à 7H00, seront immédiatement redistribués, en tenant compte en priorité des inscrits voulant être replacés et ensuite des passagers non-inscrits, **dans la limite des places disponibles**. L'emplacement devra être rendu propre à la fin de la journée ;

- Si vous souhaitez participer à cette braderie du lundi de Pentecôte, votre demande d'emplacement et de réservation **(Formulaire joint)** devra nous parvenir au plus tard le **21 avril 2024** (délai de rigueur) **accompagnée impérativement des pièces suivantes** :

  - **Un chèque de 30 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC** (frais d'inscription et de réservation) ;
  - les justificatifs habituels **(liste sur le formulaire d'inscription)** ;
  - **une enveloppe timbrée à votre adresse pour la confirmation de réservation.**

PRECISIONS :

- L'emprise de la Braderie du lundi de Pentecôte a été revue en 2023 et étendue à la rue Saint Grégoire. Vous trouverez un plan en annexe ou consultable sur le site de la commune (Ville de Munster – Vie quotidienne – marchés – marchés de Pentecôte).

- **Les commerçants abonnés et habitués du marché hebdomadaire, qui sont présents toute l'année sont prioritaires pour conserver leur emplacement habituel s'ils participent à la braderie**.

- Dans la mesure du possible, il est tenu compte de l'attribution des emplacements de l'année passée.

- Les réservations se feront au fur et à mesure des retours d'inscription.

- **Pour les commerçants non-inscrits (La déballe) : Ils devront se présenter au point d'accueil, rue de la République, se verront attribués un numéro d'attente dans l'ordre des arrivées. Ils seront placés après que les commerçants inscrits faisant la demande d'un replacement, auront obtenu dans la mesure du possible satisfaction.**

- Le stationnement des véhicules sur tous les emplacements se fera dans la mesure du possible en fonction du nombre d'inscrits. **Merci de préciser la nécessité absolue en cas de besoin.**

- **Les dossiers sans règlement de la redevance pour frais d'inscription ne seront pas traités.**

- **Il est rappelé que dans tous les cas, les frais d'inscription sont définitivement acquis à la Ville.**

Vous remerciant de votre compréhension et pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire :
Pierre DISCHINGER

VILLE DE MUNSTER
Haut-Rhin